

## *Municipalité de Morin-Heights*

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 11 juillet 2007, à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Rita O'Donoughue et Mona Wood ainsi que Messieurs les conseillers Timothy Watchorn, Owen LeGallee et Gilles Coutu formant quorum sous la présidence de Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire, maire suppléant.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

Monsieur le maire Michel Plante est absent.

À 19h30, Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire constate le quorum et après un moment de silence, le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

#### **170.07.07 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du 567, chemin du Village
- 2 **Adoption de l'ordre de jour**
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 2 **Finance**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des revenus et dépenses au 30 juin 2007
- 3 3 **Correspondance**
- 3 3 1 Lettre à Line Beauchamp, Min. du dév. Durable : réseaux Beaulieu et Village
- 3 3 2 Chambre des communes : accusé réception
- 3 3 3 Loisirs Laurentides : programme d'accompagnement
- 3 3 4 Fondation médicale des Laurentides : rapport mensuel
- 3 3 5 Association des propriétaires du Lac Echo : mise en œuvre du partenariat avec la municipalité de Morin-Heights
- 3 3 6 Prévost, Fortin & D'Aoust : bulletin juin 2007
- 3 3 7 Club de canoe-kayak Viking : activité pour le cancer du sein
- 3 3 8 Entraide Bénévole des Pays-d'en-Haut : rapport annuel 2006-2007
- 3 3 9 Carrefour Jeunesse-emploi des Pays-d'en-Haut : rapport annuel 2006-2007
- 3 3 10 Réseau biblio des Laurentides : rapport annuel

## **Municipalité de Morin-Heights**

3	3	11	Ministère des transports : Permis d'événements
3	3	12	Ministre du développement durable : programme sur la redistribution aux municipalités
3	3	13	Lettre à Gilles Beauregard : construction de la rue Bouleaux
3	3	14	MRC des Pays-d'en-Haut : formation du comité ad hoc – Petit train du Nord
3	3	15	La Fondation – rues principales
3	3	16	Loisirs Laurentides : Mini-Jeux Laurentides
3	3	17	Fondation Derouin : symposium international d'art – Le Voyage
3	3	18	Ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs : accusé réception
3	3	19	Ministère de la sécurité publique: Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie
3	3	20	Club de ski Viking : nouveau président
3	3	21	Tourisme Laurentides : certificat de membre 2007-2008
3	3	22	Lettre au MAMR : demande d'appui
3	4		<b>Personnel</b>
3	4	1	
3	5		<b>Résolution</b>
3	5	1	Adjudication de l'émission des billets pour le financement du règlement 368
3	5	2	Modifications suite au financement
3	5	3	Accès – parc régional
3	6		<b>Réglementation</b>
3	6	1	
4			<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
4	1	1	Rapport mensuel du directeur
4	2		<b>Personnel</b>
4	2	1	Démission Ramona Craig
4	3		<b>Résolution</b>
4	3	1	
4	4		<b>Réglementation</b>
4	4	1	
5			<b>TRAVAUX PUBLICS</b>
5	1		Rapport mensuel du directeur
5	2		Personnel
5	2	1	Embauche – journalier-opérateur
5	3		<b>Résolution</b>
5	3	1	Lampadaires - Balmoral
5	3	2	Dossier Asphaltage
5	3	3	Pont Bourdon
5	4		<b>Réglementation</b>
5	4	1	Avis de motion – Règlement 427 relatif aux travaux d'asphaltage de la rue des Cimes
5	4	2	Avis de motion – Règlement 428 relatif aux travaux d'asphaltage de la rue du Sommet
5	4	3	Avis de motion - Règlement 429 relatif aux travaux d'asphaltage du Domaine Bois du Ruisseau
6			<b>ENVIRONNEMENT</b>
6	1		Rapports mensuels du directeur
6	2		Personnel
6	3		<b>Résolution</b>
6	3	1	Contrat – Règlement 392
6	3	2	Engagements - Réseau Village
6	3	3	Contrôle des matériaux reg 392
6	3	4	Contrôle des matériaux reg 421
6	3	4	Étude Géotechnique Barrage Christieville
6	4		<b>Réglementation</b>
6	4	1	

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **7 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 7 1 Rapport mensuel du Directeur
- 7 1 2
- 7 2 **Personnel**
- 7 2 1
- 7 3 **Résolution**
- 7 3 1 Dérogation mineure – 14, Bill's Brae
- 7 3 2 Dérogation mineure – 75, Legault
- 7 3 3 Dérogation mineure – 84, Augusta
- 7 3 4 Projet de lotissement – partie du lot 30A, rang 1
- 7 3 5 Toponymie – Boisé du Sommet
- 7 3 6 Correction résolution 71.04.00
- 7 3 7 Heures d'ouverture
- 7 4 **Réglementation**
- 7 4 1

### **8 LOISIRS ET CULTURE**

#### **SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**

- 8 1 1 Rapports mensuels de la directrice
- 8 1 2 Rapport mensuel des comités de la famille et des aînés
- 8 1 3 Rapport mensuel de la conseillère déléguée aux Affaires communautaires
- 8 3 **Personnel**
- 8 3 1 Bourses pour stagiaires du camp de jour
- 8 3 2 Employé – camp de jour
- 8 3 3 Embauche – sauveteurs
- 8 4 **Résolution**
- 8 4 1 Demande de subvention – fonds de la ruralité
- 8 5 **Réglementation**
- 9 Affaires nouvelles
- 10 Période de questions
- 11 Levée de l'assemblée

### **171.07.07 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Les procès-verbaux de la session ordinaire du 13 juin 2007 et de l'assemblée spéciale du 11 juin 2007 ont été remis aux membres du conseil par le biais du cahier d'assemblée.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que le conseil adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 13 juin 2007 et de l'assemblée spéciale du 11 juin 2007.

### **172.07.07 BORDEREAU DES DÉPENSES**

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de juin 2007 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur cahier d'assemblée ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

## Municipalité de Morin-Heights

Le conseil a étudié les listes lors du Comité plénier et :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu :

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

	Total
<b>Du 1er au 30 juin 2007</b>	
Comptes à payer :	131 752,06 \$
Comptes payés d'avance	1 061 769,46 \$
<b>Total des achats</b>	<b>1 193,521,52 \$</b>
Paiements directs bancaires du mois précédent	25 062,09 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 218 583,61 \$</b>
Salaires nets	63 916,04 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>1 282,499,65 \$</b>

Monsieur le maire et le Directeur Général sont autorisés à faire les paiements.

### ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 JUIN 2007

Le directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, un sommaire de l'état des revenus et des dépenses au 30 juin 2007.

### CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de juin 2007. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le directeur général donnera suite à la correspondance.

### 173.07.07 ADJUDICATION DE L'ÉMISSION DE BILLETS POUR LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT 368

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions pour le refinancement du règlement 368 qui décrète une recherche en eau souterraine pour le réseau d'aqueduc du Lac Vert et un emprunt pour y pourvoir;

Considérant que la municipalité a reçu les offres suivantes :

## **Municipalité de Morin-Heights**

1. Financière Banque Nationale Inc. 5.31995 %
2. Caisse Desjardins de la Vallée  
de St-Sauveur 5.39000 %

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que la municipalité accepte l'offre qui lui est faite par la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt de 312 119 \$ par billets en vertu du règlement 368 au prix de 98,59600 et échéant en série 5 ans comme suit :

14 519 \$	4.50000 %	18 juillet 2008
15 200 \$	4.55000 %	18 juillet 2009
15 900 \$	4.70000 %	18 juillet 2010
16 800 \$	4.80000 %	18 juillet 2011
249 700\$	5.00000 %	18 juillet 2012

Que les billets, capital et intérêts seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

### **174.07.07 MODIFICATIONS SUITE AU FINANCEMENT**

---

Attendu que la municipalité de Morin-Heights se propose d'emprunter par billets un montant total de 312 119 \$ en vertu du règlement d'emprunt 368 qui décrète une recherche en eau souterraine pour le réseau d'aqueduc du Lac Vert et un emprunt pour y pourvoir;

Attendu qu'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

Attendu à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit:

Que les billets seront signés par le maire et le Directeur-général.

Que les billets seront datés du 18 juillet 2007.

Que les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1. 14 519 \$
2. 15 200 \$
3. 15 900 \$
4. 16 800 \$
5. 17 500 \$
5. 232 200 \$ à renouveler

Que pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

## **Municipalité de Morin-Heights**

- 5 ans (à compter du 18 juillet 2007), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement 368, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

### **175.07.07 ACCÈS – PARC RÉGIONAL**

---

Le directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le dossier de l'accès au Parc régional incluant la demande de Monsieur Gilles Beauregard à l'effet de construire la continuité de la rue des Bouleaux.

### **RAPPORT DU DIRECTEUR**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport du mois de juin 2007 du Directeur du Service des incendies ainsi que la liste des dépenses autorisées durant ces mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 et la liste des travaux à effectuer.

### **176.07.07 DÉMISSION DE L'ASSISTANT-DIRECTEUR DU SPCI**

---

Considérant que madame Ramona Lapinas Craig a présenté sa démission à titre d'assistant-directeur de la Brigade des incendies en date du 5 juillet 2007 pour des raisons personnelles;

Et unanimement résolu :

Que ce Conseil prend acte de la décision de madame Ramona Craig de quitter l'état major mais de demeurer pompiers du service.

Que ce Conseil remercie Madame Lapinas-Craig pour ses loyaux services au sein du SPCI.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service des travaux publics pour le mois de juin 2007 ainsi que les listes (1 & 2) des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 et la liste des travaux à effectuer.

## ***Municipalité de Morin-Heights***

### **177.07.07 EMBAUCHE – JOURNALIER - OPÉRATEUR**

---

Considérant que Monsieur Paul Mercier a été à l'emploi de la Municipalité à l'hiver 2006-2007 ainsi qu'actuellement à titre de journalier temporaire;

Considérant que la Municipalité doit combler le poste laissé vacant suite au décès de Monsieur Claude Paiement;

Considérant le rapport déposé par le Directeur du Service des travaux publics;

Considérant la recommandation du Comité de relation de travail;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil confirme l'embauche de monsieur Paul Mercier à titre journalier-opérateur régulier selon les termes de la convention collective de travail.

### **178.07.07 LAMPADAIRES – DOMAINE BALMORAL**

---

Considérant que le secteur desservi par le réseau souterrain d'électricité bénéficie d'éclairage de rue sur lampadaire décoratif;

Considérant les coûts élevés de remplacement des lampadaires existants;

Considérant l'intention du Conseil d'uniformiser les lampadaires du centre du village et du Domaine Balmoral;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'acquisition de lampadaires de type Lumec Z40-50HPS au prix de 1 976 \$ avant taxes, l'unité.

### **179.07.07 DOSSIER ASPHALTAGE**

---

Le Directeur général informe le Conseil que des études et sondages pour des travaux de mise aux normes et d'asphalte sont en cours pour les rues : Dwight, Hurtubise et Lac-Noiret, Glen Abbey, du Huart, Lac-Théodore.

### **180.07.07 PONT BOURDON**

---

Considérant que madame la Ministre déléguée aux Transports a confirmé, par lettre datée du 22 mars 2007, une aide financière de l'ordre de 68 243 \$ pour la réfection du Pont Bourdon ;

Considérant que les travaux ont été réalisés selon les plans déposés au Ministère et que le coût final du projet incluant les services professionnels est de 71 802,24 \$;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Dossier pont n° : P-00442  
Route : \* Chemin Belisle  
Obstacle : \* Rivière à Simon  
Municipalité : Morin-Heights  
C.E.P. : Argenteuil  
Projet n° : 154991211

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte les travaux prévus sur la structure identifiée au préambule qui ont été exécutés en totalité et terminés le 3 mai 2007.

Que ce Conseil demande au Ministère des transports le versement de la dernière tranche de la subvention.

Que ce Conseil remercie madame la ministre Julie Boulet pour son appui dans l'obtention de l'aide financière.

Que l'avis de conformité des travaux par rapport aux plans et devis, signé et scellé par l'ingénieur au dossier soit joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Que cette résolution remplace la résolution 149-06-07.

**A.M. 13.07.07** AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT 427 RELATIF AUX TRAVAUX DE  
PAVAGE SUR LA RUE DES CIMES

---

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee que le règlement 427 relatif aux travaux d'asphaltage sur la rue des Cimes au montant de \$ 23,700 assumé à 80% par les propriétaires sera déposé lors d'une prochaine session.

Le projet de règlement ayant été remis aux membres du Conseil dans le cahier d'assemblée, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de la présentation pour adoption.

**A.M. 14.07.07** AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT 428 RELATIF AUX TRAVAUX  
D'ASPALTAGE DE LA RUE DU SOMMET

---

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee que le règlement 428 relatif aux travaux d'asphaltage sur la rue du Sommet au montant de 41 413 \$ assumé à 80% par les propriétaires sera déposé lors d'une prochaine session.

Le projet de règlement ayant été remis aux membres du Conseil dans le cahier d'assemblée, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de la présentation pour adoption.



**Municipalité de Morin-Heights**

**A.M. 15.07.07 AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT 429 RELATIF AUX TRAVAUX  
D'ASPHALTAGE DU DOMAINE BOIS DU  
RUISSEAU**

---

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee que le règlement 429 relatif aux travaux d'asphaltage du Domaine Bois du Ruisseau au montant de 123 752 \$ assumé à 80% par tous les propriétaires du Domaine Bois du Ruisseau sera déposé lors d'une prochaine session.

Le projet de règlement ayant été remis aux membres du Conseil dans le cahier d'assemblée, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de la présentation pour adoption.

---

**RAPPORTS MENSUELS DU DIRECTEUR/INSPECTEUR**

---

Le directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement ainsi que le rapport de débit hebdomadaire pour le mois de juin 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**181.07.07 CONTRAT – RÈGLEMENT 392**

---

Considérant que ce Conseil a adopté le règlement 392 qui décrète les travaux requis pour l'approvisionnement et la distribution de l'eau potable sur le réseau du Village et un emprunt pour y pourvoir;

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour la réalisation des travaux;

Considérant que la Municipalité a reçu les offres suivantes;

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Gelco Construction Inc.	688 631,76 \$
Équipements Quatre Saisons	750 588,65 \$

Considérant la recommandation des ingénieurs au dossier;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil octroie le contrat pour l'approvisionnement et la distribution de l'eau potable sur le réseau du Village au plus bas soumissionnaire conforme, Gelco Construction Inc., au prix de 688 631,76 \$, le tout selon les termes des documents d'appel d'offres et du devis.

Que l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'obtention des autorisations requises par la Loi.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **182.07.07      ENGAGEMENT – RÉSEAU DU VILLAGE MDDEP**

---

Considérant que le Ministère du développement durable, de l'environnement et des Parcs a exigée de la municipalité des engagements à l'égard du puisage d'eau pour le réseau du Village;

Considérant que ces engagements sont exigées par le ministère avant l'émission des certificats d'autorisation des travaux;

Considérant que le règlement sur la qualité de l'eau potable prévoit déjà ces obligations pour les opérateurs de réseaux;

Considérant que le Directeur général dépose au Conseil lesdits engagements;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil fait sien les engagements transmis par le Directeur général à l'égard du réseau d'eau potable du Village dans sa lettre du 5 juillet 2007.

### **183.07.07      SERVICES PROFESSIONNELS – REGLEMENT 392**

---

Considérant que la compagnie Qualitas –Bétonsol a été invité par le bureau Marcel Laurence Experts conseil a présenter une offre de service pour le contrôle qualitatif des matériaux ;

Considérant que pour le Dossier des infrastructures de production et de distribution d'eau potable – Règlement 392, l'estimé des honoraires est de 15 330 \$ avant taxes.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce conseil octroi le contrat de services professionnels à la firme Qualitas –Bétonsol dans le cadre du règlement 392, selon la proposition datée du 4 juillet 2007.

### **184.07.07      SERVICES PROFESSIONNELS – RÈGLEMENT 421**

---

Considérant que la compagnie Qualitas –Bétonsol a été invité par le bureau Marcel Laurence Experts conseil a présenter une offre de service pour le contrôle qualitatif des matériaux ;

Considérant que pour le Dossier de remplacement de la conduite et la réparation de la chaussée du chemin du Lac-Écho– Règlement 421, l'estimé des honoraires est de 16 304 \$ avant taxes.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce conseil octroi le contrat de services professionnels à la firme Qualitas –Bétonsol dans le cadre du règlement 421 selon la proposition datée du 4 juillet 2007.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **185.07.07 BARRAGE CHRISTIEVILLE – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE**

---

Considérant que la compagnie Qualitas –Bétonsol a été invité par le bureau Gilles Taché et Associés Inc. à présenter une offre de service pour une étude géotechnique du Barrage Christieville;

Considérant que l'estimé des honoraires est de 12 300 \$ avant taxes pour la production d'une étude géotechnique– Règlement 352;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que Ce conseil octroi le contrat de services professionnels à la firme Qualitas –Bétonsol dans le cadre du règlement 352 selon la proposition datée du 6 juillet 2007.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service d'urbanisme pour le mois de juin 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **186.07.07 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 19 juin 2007.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 19 juin, 2007 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

### **187.07.07 DÉROGATION MINEURE – 14, BILL'S BRAE**

---

- Monsieur le maire suppléant ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h52 ;
- Monsieur le Directeur général lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée.
- Monsieur le Maire suppléant invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 18 juin 2007 à intervenir dans ce dossier.

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de zonage afin de légaliser le positionnement du bâtiment existant construit en 1989 situé sur le lot 36-6, rang 2 ;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que la demande vise l'immeuble située au 14, rue Bill's Brae situé dans la zone Ra-34 ;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 26.06.07;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu

Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure à l'effet de réduire la marge de recul arrière de 10.0m à 7.09m pour le bâtiment existant seulement, situé sur le lot 36-6, rang 2 ; au 14, rue Bill's Brae, le tout tel que montré au plan préparé par Robert Lessard, A.G, minutes L-5703.

### **188.07.07 DÉROGATION MINEURE – 75, LEGAULT**

---

- Monsieur le maire suppléant ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h55.
- Monsieur le Directeur général lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée.
- Monsieur le Maire suppléant invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 18 juin 2007 à intervenir dans ce dossier.

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de zonage afin d'installer une piscine hors-terre à l'intérieur de la bande riveraine de la propriété située sur le lot 30C-1, rang 1 ;

Considérant que la demande vise l'immeuble situé au 75, Legault, situé dans la zone RV-7 ;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui ne recommande pas au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 27.06.07;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

Considérant que les membres considèrent que cette demande n'est pas de nature mineure considérant un empiètement de sept mètres (47%) dans la bande de protection riveraine;

## **Municipalité de Morin-Heights**

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil n'accorde pas la dérogation mineure à l'effet de réduire de 15.0m à 11.5m sur le côté nord et de 15.0m à 8m sur le côté sud-est, la profondeur de la bande de protection riveraine (rivière Simon), pour la propriété située sur le lot 30C-1, rang 1 ; au 75, rue Legault, le tout tel que montré au plan joint à la demande.

### **189.07.07 DÉROGATION MINEURE – 84, AUGUSTA**

---

- Monsieur le maire suppléant ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20 heures.
- Monsieur le Directeur général lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée.
- Monsieur le Maire suppléant invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 21 juin 2007 à intervenir dans ce dossier.

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de zonage afin de construire un agrandissement pour la propriété situé sur une partie du lot 35, rang 1 ;

Considérant que la demande vise l'immeuble situé au 84, Augusta situé dans la zone Crt-9 ;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 28.06.07;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure à l'effet de réduire de 10.0m à 7.8m la marge de recul arrière, pour la propriété située sur une partie du lot 35, rang 1, au 84, Augusta, le tout tel que montré au plan préparé par Gestion architecturale Poirier, dossier 07-5910.

Que l'inspecteur en bâtiment soit autorisé à émettre le permis de construction en conséquence.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **190.07.07 PROJET DE LOTISSEMENT – PARTIE DU LOT 30A, RANG 1**

---

Considérant que le service de l'urbanisme a reçu une demande pour un projet de lotissement de cinq lots pour la partie du lot 30A, rang 1;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil par la résolution 24.06.07 d'approuver le projet de lotissement tel que montré sur le plan projet préparé par Roch Labelle, a.g., sous les minutes 10,017 en date du 3 juillet 2007;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis selon le plan soumis et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme pour une partie du lot 30A, rang 1.

### **191.07.07 TOPONYMIE – BOISÉ DU SOMMET**

---

Considérant qu'une demande pour nommer deux nouvelles rues dans le développement résidentiel « Boisé du Sommet » a été déposée par le promoteur ;

Considérant que le promoteur propose les noms de rues suivants:

- rue de la Randonnée (lots 25B-5, 25C-5 et 26A-4 du Rang 1, Canton de Morin)
- rue du Portageur
- rue de l'Horizon (nom de réserve dans l'éventualité de l'ouverture d'une nouvelle rue)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'approuver la requête par la résolution 25.06.07;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil approuve les odonymes « rue de la Randonnée », « rue du Portageur » et « rue de l'Horizon » et que ces odonymes soient soumis à la Commission de toponymie du Québec pour approbation.

### **192.07.07 MODIFICATION À LA RÉOLUTION 71.04.00**

---

Considérant que la dérogation octroyée par le Conseil par sa résolution 71.04.00 à sa session du 12 avril 2000 comporte une erreur quant aux distances;

Considérant que le plan déposé lors de la demande de dérogation montre bien les distances réelles;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil apporte la correction pour que la résolution 71.04.00 se lise comme suit :

## **Municipalité de Morin-Heights**

« Que ce Conseil accorde la dérogation mineure à l'effet de réduire de 7,5 m à 5,83 m la marge de recul avant et de 6,5 m à 2,84 m la marge de recul latéral du bâtiment existant situé au 539, chemin du Village, le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Roch Labelle, A.G, à ses minutes 7009 et daté du 2 décembre 1999. »

### **193.07.07 HEURES D'OUVERTURE**

---

Considérant qu'en vertu de la Loi sur les heures d'affaires dans les établissements commerciaux, la Municipalité peut demander que son territoire soit considéré zone touristique;

Considérant que la Municipalité est un pôle d'attraction touristique important avec, entre autre, Ski Morin-Heights, Accro-Nature et son camping ainsi que les SPA Ofuro, le Refuge et le Baltique, le Golf Balmoral, les établissements hôteliers, le Marché Vaillancourt, le IGA et la SAQ;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil demande au ministre du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation que le territoire de Morin-Heights soit désigné zone touristique aux fins de l'application de la loi sur les heures d'affaires.

### **RAPPORTS MENSUELS DE LA DIRECTRICE**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs et de la culture pour le mois de juin 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 et le rapport de Madame Audrey Gibeault, Coordinatrice de la bibliothèque.

### **RAPPORT MENSUEL DES COMITÉS DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel des comités pour le mois de juin 2007 préparé par la Directrice du Service des loisirs et de la culture ainsi que les procès verbaux des réunions.

### **RAPPORT MENSUEL DE LA CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE AUX AFFAIRES COMMUNAUTAIRES**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception la liste des activités du mois de Madame Rita O'Donoghue, Conseillère déléguée aux Services à la communauté pour le mois de juin 2007.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **194.07.07                   BOURSES POUR STAGIAIRES DU CAMP DE JOUR**

---

Considérant que le Conseil a approuvé la mise sur pied d'un camp de leadership à l'été 2007;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Considérant que ce camp permet de former des moniteurs et ainsi assurer la relève au camp de jour;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte les stagiaires et autorise le versement des bourses de réussite au camp de leadership pour la saison 2007 aux personnes suivantes :

Nom du stagiaire	Bourse
Bradley Crowley	275 \$
Kaitlyn Helstrom	275 \$
Émilie Émond, sauveteur junior	275 \$
Lea Machate	275 \$
Olivia Bouffard Nesbitt	275 \$
Total	1 375\$

### **195.07.07                   EMPLOYÉ – CAMP DE JOUR**

---

Considérant qu'il y a lieu d'embaucher du personnel additionnel afin d'offrir ces services à la population ;

Considérant la recommandation de la Directrice du Service des loisirs et de la culture datée du 5 juillet 2007;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil autorise l'embauche de Emma Brown au poste d'accompagnateur au salaire horaire de 8\$ pour une période de sept semaines.

### **196.07.07                   EMBAUCHE - SAUVETEURS**

---

Considérant qu'il y a lieu d'embaucher des sauveteurs pour la piscine du camp de jour pour l'été 2007 ;

Considérant la recommandation de la Directrice du Service des loisirs et de la culture datée du 3 juillet 2007;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu:



## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce Conseil autorise l'embauche des personnes suivantes aux postes de sauveteurs à la piscine du camp de jour pour l'été 2007 :

Nom	Taux horaire
Benjamin Dionne	10,75 \$
Jacob Charette	9,75 \$
Émilie Émond Marcoux	8,50 \$

### **197.07.07 DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DE LA RURALITÉ**

---

Considérant le projet de la municipalité de développer un réseau de raquette et consolider le réseau de ski de fond sur les terres de la Couronne des rangs 5 et 6 et les améliorations requises sur le corridor aérobique;

Considérant le rapport préparé par la Directrice du Service des loisirs et de la culture daté du 3 juillet 2007;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière au fonds de la ruralité.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le Conseil répond aux questions posées par les citoyens.

### **198.07.07 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que cette session soit levée à 20h29.

---

Claude P. Lemire  
Maire suppléant

---

Yves Desmarais  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

Dix personnes ont assisté à l'assemblée.